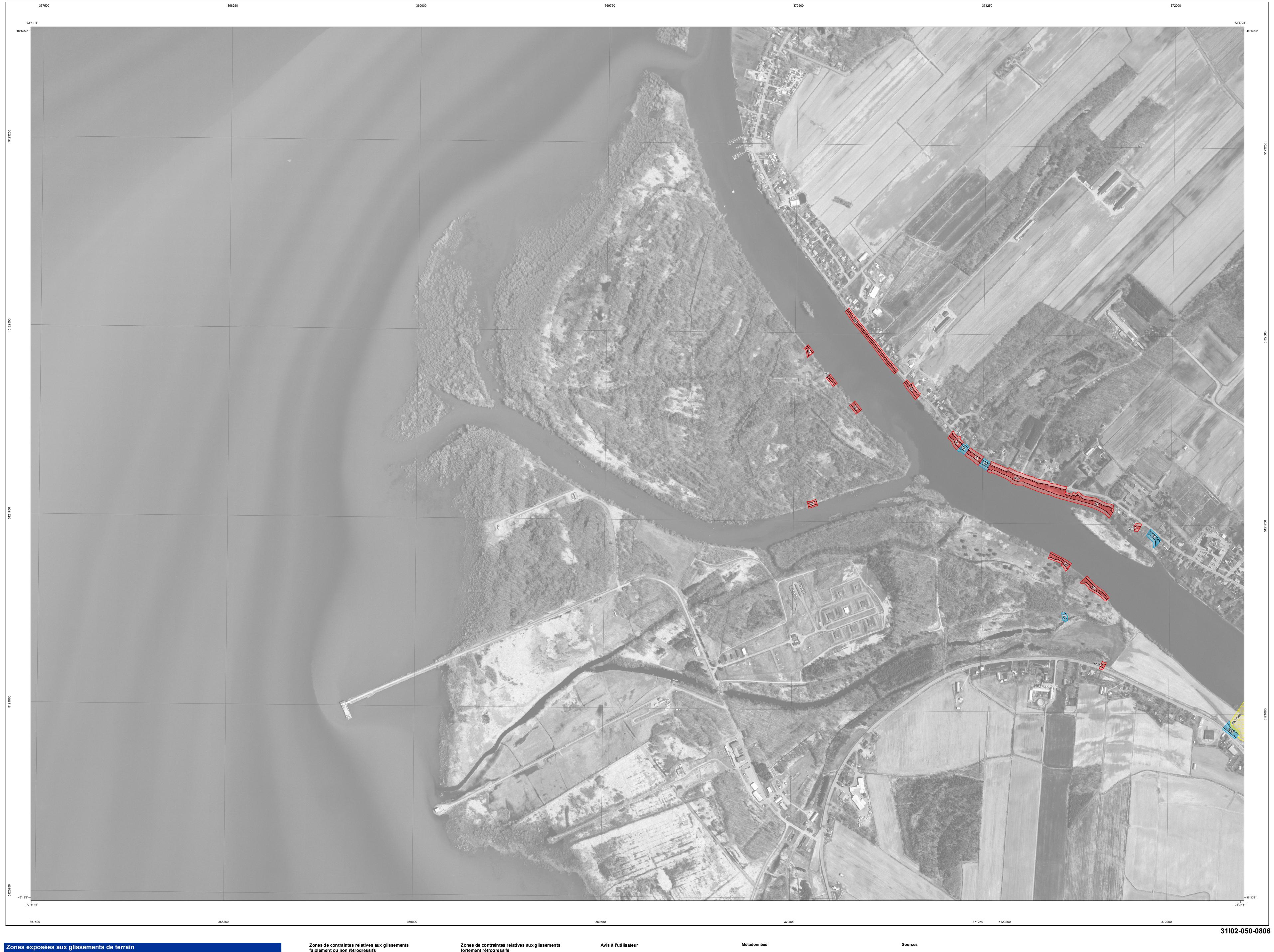
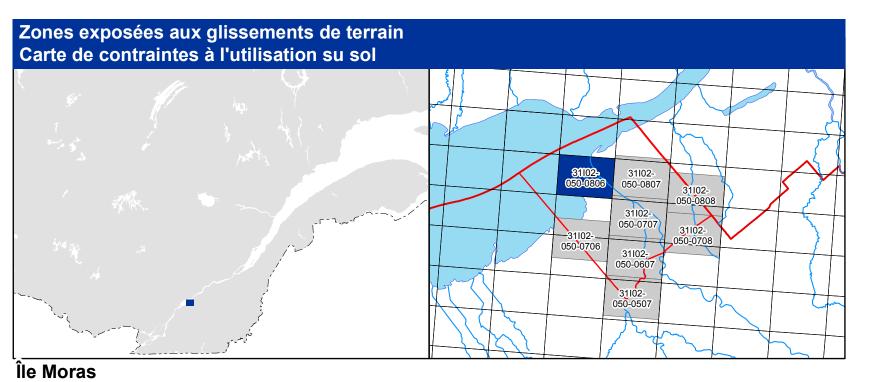
Île Moras





31102-050-0806

faiblement ou non rétrogressifs

NA1 :Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique **NA2**: Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique

NS1 :Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique **NS2** :Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique NH Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements

représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

d'origine naturelle ou anthropique Sommet du talus Base du talus Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones daires fortement rétrogressifs RA1_{sommet}: Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue RA1_{Base}: Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1_{Sommet}

RA1-NA2 :Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue RA2:Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones. Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors

de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principal ement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée. Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible. Surface de référence géodésique : Système de référence géodésique :

Ellipsoïde GRS80 NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84 Projection cartographique : Mercator transverse modifié (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8

Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest Latitude d'origine (équateur) : Coordonnées d'origine : X: 304 800 mètres; Y: 0 mètre Facteur d'échelle :

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

Relevés géotechniques de terrain : Ministère des Transports du Québec Hypsométrie de référence par restitution Ministère des Ressources naturelles et de la 1997 et 2004 de photographies aériennes à l'échelle Faune du Québec de 1/15 000 : Hypsométrie de référence par relevé Ministère des Transports du Québec LIDAR aéroporté : Orthophotographies aériennes à l'échelle Ministère des Ressources naturelles et de la 10 mai 2005

Faune du Québec

Réalisation: Service de la géotechnique et de la géologie Direction du laboratoire des chaussées Ministère des Transports du Québec Version 1.0 (mai 2006) © Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1er trimestre 2006

de 1/40 000 (Q05800121):

